



**CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de TREMOUILLES**

**COMPTE RENDU  
Du 17 mars 2022**

*Date de la convocation  
12 mars 2022*

*L'an deux mille vingt et deux, le 17 mars à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de Trémouilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël Vidal, Maire.*

*Présents : Mesdames : Boudou Sylvie, Prompt Martine ;  
Messieurs : Angles Alain, Carrière Christian,  
Christmann Serge, Daures Jean-Marie,  
Julien Michel, Mallevalle Jean-Marie, Négrié Francis,  
Rivière Jérôme, Vidal Joël.*

*Absents excusés : Alvernhe Colette, Gayraud Françoise,  
Boissonnade Kévin et Fabre Gérard,*

*A donné pouvoir : Alvernhe Colette à Angles Alain,  
Gayraud Françoise à Boudou Sylvie*

*Mr Christian Carrière a été nommé secrétaire et a accepté.*

---

***Compte rendu du 10/02/2022 est adopté***

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La liste de toutes les associations demandeuses de subvention est étudiée :

Les Conseillers échangent sur la demande de la Société de Pêche qui en raison d'aucune activité sur la commune, n'est pas accordée et concernant celle du Sports Quilles, elle est affectée aux frais de rénovation de terrain.

A la question : Pourquoi certaines associations extérieures au village, ont plus de subvention que celles de notre territoire ? Le souhait était de favoriser les associations qui proposaient une activité pour les enfants de la commune. Cependant dans un soucis d'équité, il a été décidé de réévaluer les subventions aux associations communales.

Une nouvelle association « Toutaki » sollicite une subvention. Elle reprendra les activités de Famille Rurale dont bénéficient de nombreux trémouillais.

Une discussion autour de la gratuité des salles communales pour les associations trémouillaises, lors de manifestations, aboutie à une délibération rétroactive en début d'année.

Les subventions suivantes sont votées :

NOM	PROPOSITION 2022
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	600,00 €
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES - PISCINE	1 000,00 €
ACCA ASSOCIATION DE CHASSE DE TREMOUILLES	200,00 €
SPORT QUILLES TREMOUILLES	500,00 €
SPORT QUILLES TREMOUILLES (Gestion du quillodrome) Reportée en raison des travaux sur le site	3 000,00 €
CLUB DU 3EME AGE	200,00 €
COMITE D'ANIMATION DE TREMOUILLES	200,00 €
COMITE D'ANIMATION DE TREMOUILLES Soumis à condition d'un feu d'artifice	2 000,00 €
COMITE D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE	200,00 €
FNACA ARVIEU, ALRANCE, TREMOUILLES (Anciens Combattants d'Algérie)	200,00 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE PROMOTION DE QUILLES DE 8 – ONET LE CHATEAU	90,00 €
ADMR ASSOCIATION D'AIDE EN MILIEU RURAL	600,00 €
ADMR ASSOCIATION D'AIDE EN MILIEU RURAL - PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	1 800,00 €
LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV	200,00 €
JEUNESSE SPORTIVE DU LEVEZOU	100,00 €
ASSOCIATION HAND LEVEZOU	100,00 €
ANTENNE SOLIDARITE LEVEZOU SEGALA	150,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
DECOUVERTE DU PAYS DE SALARS	160,00 €
RESEAU DE SANTE ET DE PROXIMITE	100,00 €
TOUTAKI	500,00 €
	<b>8 950,00 €</b>

### TAXES D'IMPOSITION LOCALES

Une augmentation de la valeur locative du bâti est prévue par le gouvernement ceci entraînera une hausse de la taxe foncière. En conséquence, les Conseillers décident de geler les taux des taxes pour la commune.

Les taxes locales sont maintenues aux taux suivants :

Dénomination de la taxe	TAUX 2022
Taxe Foncière sur le Bâti taux communal + taux départemental	30,75 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	65,64 %
CFE	19,83 %

## **VOIRIE**

Le tour des voies de la commune a été fait afin de prévoir les travaux qui seront nécessaires pour l'entretien des routes de cette année.

Les projets envisagés portent sur les différents lieux suivants :

- Cour de l'école côté grands,
- Différentes voies de la commune (à hauteur de 87 000€),
- Rue du quillodrome,
- Rue de l'église.

En raison d'éventuelle hausse des tarifs, certaines portions pourront être réparées ponctuellement.

Concernant les frais des travaux de voirie portés par la Communauté de Communes Pays de Salars, ils sont à ce jour à hauteur de 50 000,00€ et ce montant sera confirmé dans la semaine lors d'une réunion portant sur le sujet.

## **FINANCEMENT DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE SITUÉE à PONT DE SALARS**

L'opération de rénovation des logements de la brigade a été portée à notre connaissance par un courrier provenant de la commune de Pont de Salars (lecture de la demande). Les locaux ont été achetés par la commune qui demande une aide pour le financement en raison du service de proximité rendu aux communes voisines. A cette demande d'aide communautaire, les Conseillers donnent un avis défavorable.

## **COMPTE RENDU DE RÉUNIONS : Néant**

## **DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE**

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

*Mr Le Maire a présenté aux Conseillers les demandes pour l'année 2022 (se référer au tableau en amont).*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
Accorde les subventions aux différentes associations mentionnées,  
Donne toutes délégations utiles pour que les fonds soient portés au budget 2022  
Et procéder aux versements des sommes accordées.*

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2022

*Mr Le Maire, suite à la discussion portant sur l'augmentation des taux de taxes locales, à proposé que les taux soient maintenus comme l'année passées.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Valide les taux donnés plus haut,  
Autorise Mr le Maire à déclarer ces taux de taxes locales 2022 auprès des services de la Préfecture et  
Donne toutes délégations utiles pour mettre en place cette délibération.*

## LOCATION DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS

*Mr Le Maire suite aux débats portant sur les activités des associations trémouillaises, propose une délibération sur la gratuité des salles communales pour les manifestations organisées par les associations de la commune.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré*

*Adopte cette décision et*

*Demande au Maire sa mise en place de cette décision à compter du début d'année.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

Un appel à projet est proposé sur la sécurisation des établissements scolaires par la Préfecture. Un co-financement est possible avec le fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD), portant sur la vidéoprotection sur la voie publique. Les conseils ne souhaitent pas donner suite à cette proposition.

L'inventaire des sacristies est prévu, l'objectif étant la protection du patrimoine religieux. Mr Estival et Mr Arval doivent faire, prochainement, l'état des lieux des objets se trouvant dans nos églises.

Pour le 14 août 2022, un Salon des Artistes est prévu sur la commune. Ce rendez-vous a pour objectif de promouvoir une rencontre autour des arts et des artistes. A ce jour, 14 artistes sont intéressés, ayant largement communiqué sur cet événement, d'autres demandes devraient venir.

Dons pour l'Ukraine, un élan humanitaire a été manifesté par les trémouillais ; Remerciements à tous.

Vu par le Maire

  
